

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « ACR France » de la société « Argence Développement »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** la société « ACR France » ;
- **La cible :** la société « Argence Développement ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Fourniture des services d'externalisation aux entreprises « outsourcing ».

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 13 juillet 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « ACR France » de la société « Argence Développement », à travers l'acquisition de 100% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« ACR France » est une société à responsabilité limitée de droit français, son siège social est situé au n° 21-23 rue de Vienne, 75008 Paris, en France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 844 237 354. La société est une entité holding de détention des titres, elle appartient au groupe Téléperformance, qui est un groupe mondial de services numériques aux entreprises qui propose des services commerciaux pour aider ses clients à rationaliser leurs activités de manière significative.

« Argence Développement » est une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au n°1 rue Victor Basch, CS70001, 91068 Massy Cedex, en France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Évry sous le numéro 419 270 319. Elle exerce en qualité de mandataire non-exclusif en opérations de banque et en services de paiement, ainsi qu'en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance.

Fait à Rabat, le 02 juillet 2026